



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 24/11/15

Reçu en Préfecture le : 24/11/15  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 23 novembre 2015**  
**D - 2015/586**

***Aujourd'hui 23 novembre 2015, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Benoit MARTIN, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

*Mr Jacques COLOMBIER présent jusqu'à 15h20 et Mme Virginie CALMELS présente jusqu'à 17h*

**Excusés :**

Madame Anne BREZILLON, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Magali FRONZES, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Michèle DELAUNAY

## **Réforme des rythmes scolaires. Aides du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires. Autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux engagements gouvernementaux, le décret n°2015-996 du 17 Août 2015 pérennise à compter de l'année scolaire 2015-2016, en instaurant de nouvelles conditions d'attribution, le fonds de soutien à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires institué par l'article 67 de la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013.

Ce fonds est désormais dénommé « fonds de soutien au développement des activités périscolaires ».

Les aides du fonds de soutien contribuent au développement d'une offre d'activités périscolaires organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial prévu à l'article L.551-1 du code de l'éducation au bénéfice des écoles maternelles et élémentaires publiques ou privées sous contrat dont les enseignements sont répartis sur neuf demi-journées par semaine.

A ce jour, les écoles privées bordelaises sous contrat n'ont pas fait le choix d'appliquer la réforme des rythmes scolaires dans leurs établissements.

La ville de Bordeaux satisfaisant aux dispositions prises par le décret cité plus haut, une demande d'aide a été adressée aux services départementaux de l'Education Nationale afin de bénéficier du Fonds de soutien au développement des activités périscolaires pour l'année scolaire 2015-2016.

Cette aide prend la forme d'un montant forfaitaire annuel de 50 euros par enfant scolarisé dans les écoles publiques de la Ville. Elle est évaluée à hauteur de 818 500 euros pour l'année scolaire en cours, calculée sur la base de 16 370 élèves constatés.

Elle sera versée en deux fois et selon le mode de calcul suivant :

- un premier acompte calculé sur le tiers du nombre d'enfants scolarisés en 2014-2015 soit, 15 544 élèves, multiplié par 50 euros. Ce premier versement sera donc de 259 067 euros et sera effectué avant le 31 décembre.
- le solde de la dotation globale calculé sur les effectifs d'élèves constatés à la rentrée 2015-2016, multiplié par 50 euros, duquel est déduit l'acompte. Ce deuxième versement de 559 433 euros sera effectué courant juin 2016.

C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Encaisser l'aide du fonds de soutien au développement des activités périscolaires.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 23 novembre 2015

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Emmanuelle CUNY**